

n°04

Déc. 2020

Le Biassotin



www.lehautbreða.fr

 Mairie Le Haut-Bréða

› La Ferrière
(Céline Mekmoukh)

 Le
Haut
Breða

1 mois de tests Covid

> LA MAIRIE S'EST ASSOCIÉE À L'INITIATIVE D'ALLEVARD POUR INSTALLER DES ZONES DE TEST COVID.

Pour faciliter l'accès des habitants du secteur aux lieux de dépistage du Covid, Allevard a initié la mise en place d'un dispositif temporaire. Un numéro vert ainsi que 3 zones de test sur Allevard et Crêts-en-Belledonne ont ainsi permis aux personnes présentant des symptômes de se faire tester en local.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes procède également à une vaste campagne de dépistage du 16 au 23 décembre pour toutes les personnes souhaitant se faire tester.

> BAFA

Des formations BAFA sont organisées par la Communauté de Communes avec des sessions pour 2021 en février, avril, et à la Toussaint. Une qualification surveillant de baignade est aussi prévue fin juin pour un coût de 390€.

+ d'infos: www.le-gresivaudan.fr/bafa



> CONTACT AVEC LES PERSONNES ISOLÉES DE LA COMMUNE

La mairie a aussi gardé le contact avec les personnes âgées ou isolées pour prendre de leurs nouvelles et s'assurer de leur état de santé.



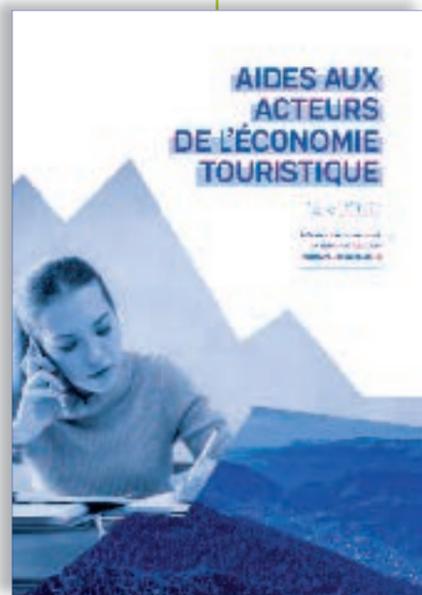
> RESTONS VIGILANTS

L'Agence Régionale de Santé rappelle d'ailleurs que chacun doit rester vigilant, notamment au contact de seniors, même en bonne santé, et a fortiori de personnes fragiles. Il est indispensable de respecter strictement les gestes barrières y compris avec ses petits-enfants : porter un masque lors des rencontres, respecter une distance physique, se saluer sans se serrer la main, ne pas s'embrasser, et se laver fréquemment et rigoureusement les mains.

Prenez soin de vous et de vos proches!

La communauté de communes a édité et adressé à tous les acteurs touristiques du Grésivaudan un guide récapitulatif des aides mobilisables dans le cadre du Covid. Une cellule de soutien est également joignable pour toute demande.

Contact:
04 76 31 06 10
du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h 30,
13 h 30 à 18 h 30
www.le-gresivaudan.fr/covid-eco



état civil

Décès

- > Jean Rey (Les Taviaux) décédé le 27 juillet à 92 ans
Jean Rey a été adjoint et conseiller municipal durant de nombreuses années de 1959 à 2008, avec Monsieur VAUSSENAT, Monsieur TAVEL, et Madame BOULLIER comme Maires.
- > Michel Enggist (La Bourgeat) décédé le 21 novembre à 73 ans
- > Maurice Martinez, Adjoint à Pinsot de 2008 à 2014, décédé le 27 novembre

Naissances

- > Mélia Bertholet, fille de Jessica Dagrosa et Damien Bertholet, le 27 octobre
- > Ninon Labbé, fille de Lauriane et Cyril Labbé, le 26 novembre



Directeur de la publication: Sandrine Thilly.
Rédaction: les élus.
Photos: Christian Jutten, Jean-Louis Seux, Mairie, Shutterstock, X.
Mise en pages: A. Cohard. Impression: Drop'Style sur papier issu des forêts gérées durablement.

édito

Sandrine Thilly
Maire

Christian Reymond
Maire délégué

Bonjour à toutes et à tous

Alors que s'achève cette drôle d'année, nous tenions à vivement vous remercier.

> Pour votre respect exemplaire du confinement, des protocoles sanitaires et des différentes mesures parfois bien contraignantes. Notre commune n'a malheureusement pas été épargnée par la COVID 19, mais c'est grâce au comportement de chacun que nous n'avons pas eu à déplorer de drame. Notre vigilance ne doit pas faiblir et nous savons pouvoir compter sur vous.

> Pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir depuis notre élection – explication, suggestion, incompréhension parfois – mais des échanges toujours constructifs et enrichissants. Dès que la situation le permettra, nous continuerons à aller à votre rencontre.

> Pour votre compréhension puisque nous avons malheureusement dû annuler nos manifestations d'automne et notamment le voyage et le repas de nos aînés. Nous sommes bien conscients de l'importance de ce lien social et mettons tout en œuvre pour que les prochaines rencontres soient inoubliables!

> Enfin pour ces valeurs montagnardes de générosité et solidarité que vous avez su sublimer pendant ces temps troublés.

L'équipe municipale a décidé de remettre en cette fin d'année, à chaque foyer permanent de la commune, un ou deux chéquiers « Cad'Haut Bréda » d'une valeur de 50€ à utiliser auprès des agents économiques de la vallée (voir page 5). Nous espérons que cette « chaîne solidaire » vous apportera ainsi qu'à nos acteurs une aide appréciable.

La saison d'hiver, avec une ouverture prévue au mieux en janvier, s'annonce difficile; soyez assurés que nous serons à vos côtés pour essayer de trouver les solutions les plus adaptées.

Nous voulons aussi remercier nos agents municipaux et nos enseignantes pour leur implication au quotidien auprès de nous, de vous, de nos enfants.

Nos derniers mots seront pour nos adjoints et nos conseillers municipaux; nous pouvons vous garantir que chacun d'eux a mis toute son énergie et donné beaucoup de son temps pour que, malgré le contexte, les dossiers avancent.

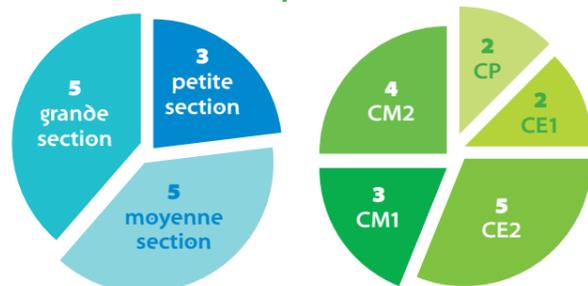
Un grand merci à eux pour la qualité de leur engagement!

Au nom de notre conseil municipal, il nous reste à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et espérer que l'année 2021 se présentera sous un meilleur visage!



➤ **L'ÉCOLE DU HAUT-BRÉDA A FAIT SA RENTRÉE DES CLASSES AVEC PRÈS DE 30 ÉLÈVES ! MALGRÉ UN CONTEXTE PAS TOUT À FAIT COMME LES AUTRES, LA VIE SCOLAIRE RESTE TRÈS ANIMÉE !**

L'école du Haut-Bréda accueille cette année exactement 29 élèves : **13 en maternelle** et **16 en primaire**.



Cette année marque le retour de Nathalie Davallet à la direction de l'école et à l'enseignement en maternelle/CP. Karine Ribouton continue de dispenser l'enseignement dans la classe élémentaire. Nelly, en tant qu'assistante maternelle, accompagne les plus jeunes. Béatrice et Chantal, avec le renfort de Sylvie compte tenu du protocole sanitaire obligeant 2 services à la cantine, s'occupent quant à elles des enfants sur tous les temps périscolaires.

Cette rentrée est en effet durement marquée par la crise sanitaire. Les règles en vigueur sont bien sûr appliquées, avec un renforcement du protocole depuis le 2 novembre :

- une entrée dans l'école par deux portes distinctes respectivement pour les « petits » et les « grands »,
- la séparation des récréations et des repas du midi,
- le port du masque obligatoire à partir du CP.

Mais tout cela ne freine pas les enseignantes à offrir aux enfants le meilleur avec toujours plus de projets à côté des programmes scolaires !

➤ Tous les enfants ont déjà participé à 3 séances de piscine à Allevard ; 7 viendront compléter le cycle en juin.

➤ Après avoir ramassé des pommes dans le village, les enfants ont pu fabriquer leur propre « jus de pommes » dans la cour avec l'aide de Catherine. On jette les pommes dans le casse-pommes, on tourne la manivelle et on se régale !

➤ Les enfants ont aussi pu découvrir l'Himalaya grâce à l'association Alpes Himalaya de Catherine.

➤ Accueillis par Flavy à la ferme de la Grangette, ils ont été enchantés de comprendre le cycle du lait et la fabrication des fromages.

➤ D'autres activités ont enrichi l'épanouissement et le développement des enfants avec conception de recettes de cuisine, sorties à la bibliothèque, dessins et confection de dessous de plat...

Merci à toute l'équipe pédagogique et d'encadrement pour leur travail et leur bienveillance quotidienne !

➤ *Félicitations aux enfants de la classe élémentaire pour leurs poèmes sur le thème de l'égalité, la fraternité et la liberté, exposés le long des barrières devant la mairie « Sur le tonnerre d'amour, Sur les larmes et la joie, Sur l'alphabet, Sur la paix, J'écris ton nom, Égalité » Lénaëlle.*

Commerces & cadeaux !



➤ **POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE ET FAIRE UN PETIT GESTE ENVERS LES HABITANTS, L'ÉQUIPE MUNICIPALE LANCE UNE OPÉRATION SPÉCIALE AVEC LES CAD'HAUT BRÉDA !**

Avec déjà deux confinements, des activités au ralenti, suspendues voire totalement fermées, le contexte sanitaire fait vivre à chacun une période difficile. Pour apporter son soutien aux habitants et aux acteurs économiques, la commune lance ainsi ses Cad'Haut Bréda !

C'est quoi ?

Les Cad'Haut Bréda sont des chèques d'une valeur de 50 euros chacun (en 10 chèques de 5€). Ils sont destinés à être utilisés auprès des acteurs économiques de la vallée (commerces, restaurateurs, prestataires d'activités et artisans), qui auront bien voulu participer. Il suffira de leur présenter un ou plusieurs chèques pour régler ses achats. C'est ensuite la mairie qui paiera directement l'acteur économique. Outre le petit geste apporté aux familles, cette opération est la seule que la commune puisse mettre en œuvre en faveur des acteurs économiques puisqu'elle n'a pas le droit de leur verser des aides directes.

Attention ! Il ne sera pas rendu de monnaie sur le montant des chèques, qui ne seront pas non plus échangeables contre de l'argent.

Pour qui ?

Les chèques sont destinés aux habitants permanents. Envoyés dans les boîtes aux lettres, ils sont donnés gratuitement, à raison de 1 chèque par famille de 1 à 3 personnes et 2 chèques par famille de 4 personnes et plus.



➤ Liste des acteurs économiques partenaires :

- **Alimentation**
 - Épicerie
 - Boulangerie
 - Sherpa
 - Pierre Goyau
 - Bergerie du Plan
 - L'Herberie
- **Restauration**
 - O'P'tit Bistrot
 - Auberge Nemoz
 - Le Sainbioz
 - Les Airelles
 - La Bouriole
 - L'Aubergerie
 - Pizzeria du Pra
 - Chalet Pincerie
 - Pic Belle Étoile
 - La Martinette
- **Activités**
 - Accompagnateurs montagne :
 - Cyril Labbé
 - Éric Picollet
 - M. Maréchal
 - Cœur de Belledonne
 - Rando Allevard
 - Clos de la Vallée Blanche
 - Katadasana Yoga
 - Crinières aux vents
- **Services / artisanat**
 - Pley'n'itude, massages
 - Fil du Courtil
 - Owl Couture
 - Poterie Pinsot
 - M. Pantel (ligne maison ambulante)
 - Pattes de Lou (éducation canine)
 - D. Bertholet électricité
 - Guerpillon électricité
 - Yves Ruel Plomberie
 - Haut Bréda Paysage (JM. Leroy)
 - Couverture entretien P. Jouffrey
 - Ébénisterie Pic Vert (JM. Massit)
 - Passion Bois Construction
 - Paul Cellier (chalet rondins)

D'autres chèques vont aussi être réservés pour apporter des aides ponctuelles pendant l'année à ceux qui en auraient besoin.

Si vous préférez d'ailleurs en faire bénéficier une autre personne, vous avez la possibilité de les donner. L'objectif est qu'au final un maximum de chèques soit utilisé pour que le budget prévu de 20000€ soit complètement injecté dans l'économie locale.

Quand les utiliser ?

Les chèques sont valables un an, jusqu'au **31 décembre 2021**. Vous avez donc le temps de les utiliser et d'attendre la réouverture de toutes les activités pour aider au mieux l'ensemble des acteurs locaux.

Merci à toutes et à tous de votre participation et votre soutien à l'économie locale !

Les **mini nuits** du Haut Bréda
PINSOT - LA FERRIÈRE - LE PLEynet

Une mini-saison autour de rendez-vous conviviaux et concerts de qualité bien appréciés !

25 juil.
➤ LES GARCES EMOUCHÉES AU PLEynet

1^{er} août
➤ CONCERT ROCK À PINSOT



La 8^e édition de l'ultra-trail de la traversée de Belledonne a pu être maintenue avec mesures sanitaires. Sur près de 1 500 coureurs au départ, 1 017 ont passé la ligne d'arrivée ! Bravo à tous les participants pour cette difficile épreuve

Édition 2021 : 20 au 22 août
Inscriptions du 18 au 31 janvier



21-23 août
➤ ÉCHAPPÉE BELLE

13^e édition de la fabrication du « jus de pomme » par l'Association du Haut-Bréda et des 7 Laux, malgré la veille, le vol de pièces indispensables au fonctionnement du pressoir, heureusement réparé grâce à l'ingéniosité des bénévoles. 1 200 kg de pommes ont été pressées pour environ 500 litres de bon jus... BIO !

25 octobre
➤ JUS DE POMME



rétro en images

15 août
➤ BROCANTE

11 nov.
➤ CÉRÉMONIE

aux cimetières de Pinsot et La Ferrière, organisée à huis clos comme imposé par la Préfecture



18 déc.
➤ NOËL DE L'ÉCOLE

Pas de spectacle cette année, Covid oblige, mais la visite du Père Noël à l'école le matin et le repas festif confectionné par l'Auberge et offert par l'Association des Parents d'Élèves



11 août
➤ CONCERT CLASSIQUE

Une grande voix lyrique internationale pour un concert d'exception avec Catherine Trottmann, lauréate des Victoires de la musique classique 2017. Aux côtés du pianiste Karolos Zouganelis, elle a proposé un programme musical de haute facture qui a enthousiasmé les 170 spectateurs (nombre limité compte tenu du Covid), jusqu'à l'ovation finale de ce récital exceptionnel. Un grand moment d'émotion, de joie et de partage pour cette belle soirée d'été.



18 juil. & 14 août
➤ SOIRÉES PIZZA

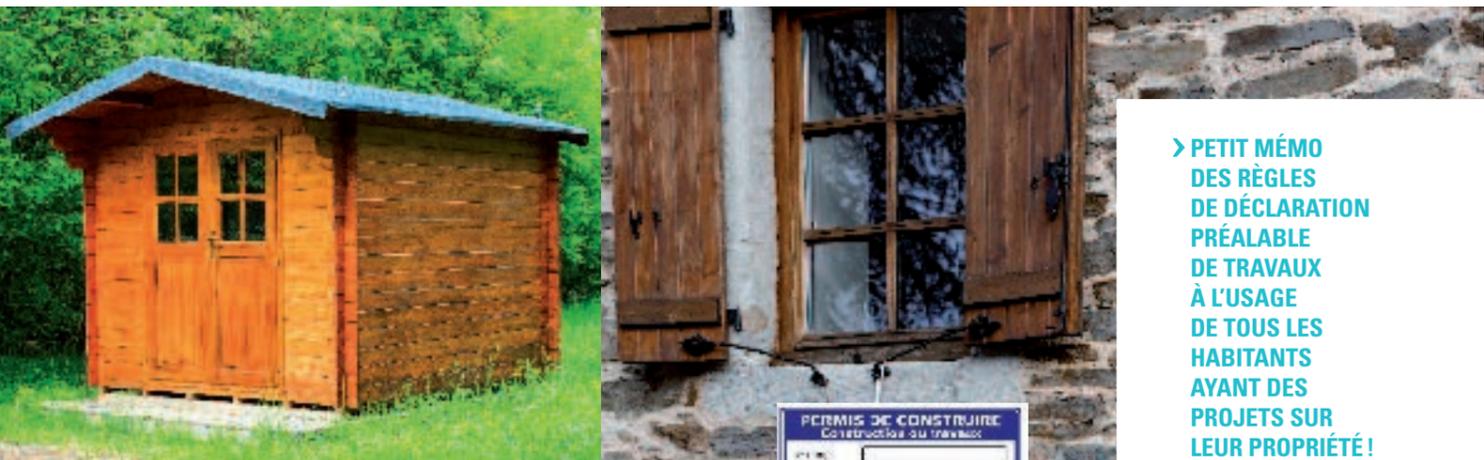
dans les fours à pain de la commune



13 août ➤ VEILLÉE EN BELLEDONNE

à la Grange de l'Épinay avec 45 participants sur « L'énergie dans la vallée », puis soirée musicale surprise !





➤ **PETIT MÉMO DES RÈGLES DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX À L'USAGE DE TOUS LES HABITANTS AYANT DES PROJETS SUR LEUR PROPRIÉTÉ !**

La déclaration préalable (DP) est une autorisation d'urbanisme pouvant être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire mais devant toutefois respecter les règles d'urbanisme en vigueur.

Pour quels travaux ?

➤ Une DP est exigée quand il y a **modification de l'aspect extérieur** d'un bâtiment :

- Créer une ouverture (*porte, fenêtre, velux*)
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- Changer des volets (*matériaux, forme, couleur*)
- Changer la toiture.

➤ Une DP est aussi exigée quand il y a **extension d'une construction existante ou nouvelle construction indépendante d'une habitation** (*abri de jardin, barbecue, carport, garage...*), si l'emprise au sol ou la surface de plancher est entre 5 et 20 m². Sur le bourg de La Ferrière, qui dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), cette extension peut aller jusqu'à 40 m², si l'agrandissement ne porte pas la surface totale de plancher à plus de 150 m². Au-delà, il faut un permis de construire et recourir à un architecte. L'installation d'une caravane ou mobile-home (moins de 20 m²) dans le jardin d'une résidence principale pour moins de 3 mois par an est possible sans autorisation. Au-delà, il faut déposer une DP. Il est de toute façon interdit de l'utiliser comme habitation ou annexe du logement. Le véhicule doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction...).

➤ **Avant tous travaux, il est recommandé de se renseigner auprès du service urbanisme de la mairie pour être guidé dans ses démarches.**

Quels délais d'instruction ?

L'instruction dure 1 mois à partir de la date du dépôt de la déclaration préalable, si le dossier est complet. Sinon, la mairie peut réclamer les pièces manquantes qui seront à fournir sous 3 mois (au-delà la DP sera rejetée). Le délai d'instruction démarrera quand le dossier sera complet.



Quelle autre obligation ?

L'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain est obligatoire dès la notification de l'arrêté ou dès que le délai d'instruction est terminé. Il doit rester en place toute la durée du chantier sans interruption, et de toute façon 2 mois, même si les travaux sont d'une durée inférieure. L'affichage se fait grâce à un panneau rectangulaire d'au moins 80 centimètres de long et de large ; les renseignements doivent être lisibles depuis la voie publique.

Des tiers peuvent faire un recours gracieux auprès du Maire, pendant 2 mois à partir du 1^{er} jour d'affichage sur le terrain. En l'absence d'affichage, ils peuvent contester l'autorisation encore 6 mois à partir de l'achèvement des travaux. Un extrait de la déclaration préalable est affiché en mairie dans les 8 jours qui suivent la délivrance de l'autorisation et pendant 2 mois.

Quelle validité ?

La déclaration préalable de travaux a une durée de validité de 3 ans. Elle est périmée si les travaux n'ont pas commencé dans les 3 ans ou si, passé ce délai, ils sont interrompus plus d'un an. Cependant, le délai peut être prolongé 2 fois pour un an, à condition d'en faire la demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité initial.

Documents à fournir

Pièces obligatoires :

- Cerfa n° 13703*07
- Plan de situation du terrain

Pièces selon projet :

- Plan de masse coté dans les 3 dimensions
- Plan en coupe
- Plan façades et toitures

- Représentation de l'aspect extérieur de la construction avec modifications simulées
- Document graphique pour apprécier l'insertion du projet dans son environnement
- Photographies pour situer le terrain dans l'environnement et dans le paysage lointain

➤ CHANTIERS RÉALISÉS RÉCEMMENT EN PLUS DES DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉGULIERS

Véhicules

Marquage de l'ensemble des véhicules au logo de la commune, facilitant le repérage des zones de travail des agents



Information

Comme prévue, mise en place de panneaux lumineux d'information sur Chinfert et dans le bourg de Pinsot où malheureusement l'appareil est en attente de réparation pour avarie



Toilettes

Rénovation totale des WC sur la place François Luc à Pinsot, avec accès Personne à Mobilité Réduite



Autres travaux

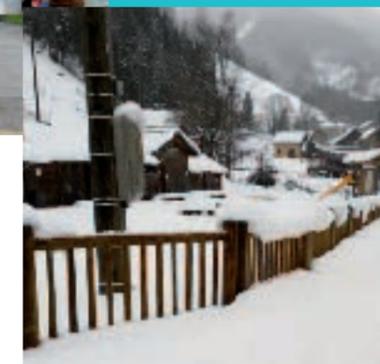
- Réfection des escaliers de l'accès à la salle des fêtes sur Pinsot
- Travaux d'élagage au bord des routes de la commune et abattage de 2 arbres sur la RD 525A (*risque d'effondrement*)
- Pose de panneaux de signalisation pour améliorer la sécurité et circulation (*pompiers, traversée école, voie sans issue...*) et arrêt minute devant la Poste



Info Déneigement

Le déneigement des voies communales est une priorité des missions hivernales pour permettre la circulation et assurer la sécurité de tous. Aussi, merci de bien vouloir **enlever vos véhicules** garés sur les espaces publics pour faciliter le déneigement après les chutes de neige.

Merci aussi de faciliter le travail des agents communaux en leur **laissant la priorité sur la route** lors des opérations de déneigement. Par ailleurs, la commune peut intervenir pour déneiger les particuliers dans un cadre précis (renseignements en Mairie).



Maison de la Nature

Pose béton aux bases des barrières pour faciliter l'entretien des espaces verts, ce qui vient finaliser l'aménagement de sécurité du site

Eau

Nombreux travaux sur les réseaux d'eau réalisés par les agents communaux pour le compte du Grésivaudan (entretien des réservoirs, reprise de renvoi d'eau, canalisation des eaux de ruissellement de la piste des Rambaudes) ou directement par l'intercommunalité (changement de vannes)



Jeu

Réfection des terrains de boules sur Pinsot

- Régularisation foncière (*emprise routière*)
- Travaux de voiries et sur les parcelles forestières
- Petits travaux d'entretien de bâtiments
- Installation des sapins et décorations de Noël !



➤ LE HAUT-BRÉDA EST UN TERRAIN DE JEU IDÉAL POUR LA RANDO GRÂCE À UN VASTE RÉSEAU DE SENTIERS

Qui fait quoi ?

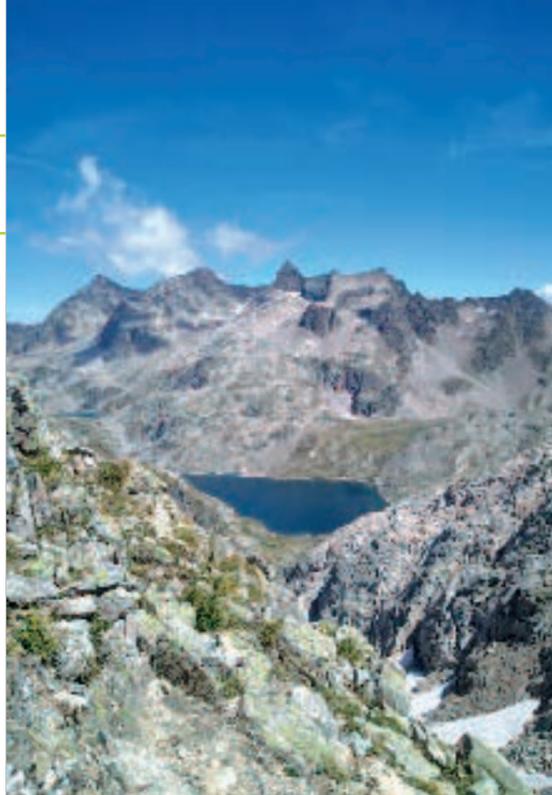
Les sentiers de randonnée se répartissent en trois catégories.

- Le sentier communal dont l'entretien et la sécurisation sont assurés par la commune.
- Le sentier PDIPR (inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), reconnaissable à ses panneaux directionnels et marquages jaunes, relève du Département. Le PDIPR, et son Système d'Information Géographique associé, recensent donc des itinéraires et sentiers balisés (pédestre, équestre et VTT) sur des critères départementaux. Le plan est régulièrement actualisé et donc évolue au cours du temps avec l'exclusion ou l'intégration de nouveaux itinéraires. La gestion et l'entretien des sentiers sont assurés par la Communauté de communes pour le compte du Département.

- Le GR 738 (chemin de grande randonnée), reconnaissable à son balisage rouge et blanc, traverse la commune. Il emprunte en général les sentiers PDIPR et est géré par la Fédération Française de randonnée.

L'entretien 2020

- Avec la crise sanitaire, l'entretien des sentiers a mis un peu de temps à démarrer. Sur les sentiers communaux, deux journées de bénévolat y ont été consacrées : une en juin organisée par la commune et une en juillet organisée par l'association du Haut-Bréda et des 7 Laux, que nous remercions chaleureusement. Les employés communaux et l'entreprise de Jean-Michel Leroy ont assuré le reste des travaux. L'association ARECE, qui favorise l'insertion socioprofessionnelle, a aussi participé avec notamment la réouverture du sentier des pêcheurs.



- Côté PDIPR, les sentiers de basse vallée ont été plutôt bien entretenus. En alpage, des ajustements ont été en revanche nécessaires pour améliorer l'entretien.

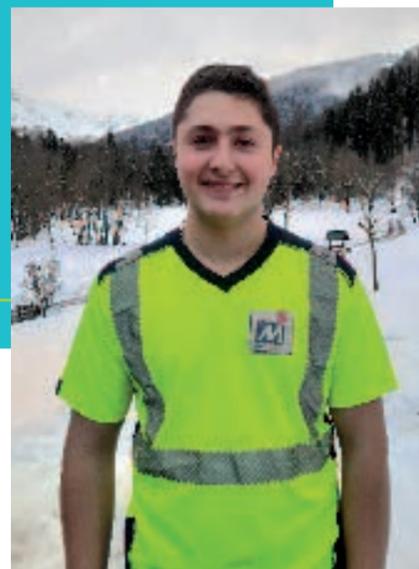
- La passerelle de la pierre du gros carré, devenue impraticable, a été remplacée cet été. La réparation du pont de la Grande Valloire, prévue cette année, est repoussée au printemps prochain.

Petit à petit, l'objectif de la commune est d'améliorer, directement ou avec ses partenaires, les sentiers pour qu'ils soient plus agréables à pratiquer et ainsi plus attractifs. Ils restent un atout touristique majeur à valoriser aux côtés d'autres activités de pleine nature.



bravo !

➤ FÉLICITATIONS À THÉO JOYEUX, MÉDAILLÉ D'OR AU CONCOURS RÉGIONAL DU MEILLEUR APPRENTI ! PROCHAINE ÉTAPE L'ÉPREUVE NATIONALE OÙ ON LUI SOUHAITE DE TRIOMPHER !



Théo Joyeux suit une formation de constructeur canalisateur. « Avec ma spécialité, je m'occupe des réseaux humides et réseaux secs. J'aime tout faire. Il y a plusieurs compétences à avoir. C'est un métier où on est polyvalent ; on fait du terrassement, de l'implantation, de la pose, de la maçonnerie pour bétonner les regards... ». Après un CAP en 2 ans avec 2 semaines d'école et 6 en entreprise, il est aujourd'hui en 2^e année de bac pro, avec 3 semaines en lycée et 4 en entreprise pour devenir chef de chantier / chef d'équipe. Depuis 4 ans, il fait son alternance dans l'entreprise Midali. C'est d'ailleurs son patron qui lui a parlé du concours national « Worldskills » ouvert à tous les apprentis de France (entre 17 et 22 ans), de tous les secteurs d'activité (industrie, BTP, pâtisserie, esthétique...) et venant chaque année saluer les meilleurs jeunes dans leur catégorie.

Théo Joyeux s'est donc prêté au jeu. Bien lui en a pris ! « C'était pour moi un nouveau challenge dans la vie ; je voulais voir ce que je valais par rapport aux autres apprentis de France. En fait c'est un peu comme Top Chef ! Comme on était nombreux à se présenter dans la catégorie BTP pour les sélections régionales Auvergne-Rhône-Alpes, on a dû faire une pré-sélection avec 4 premières épreuves à valider (calcul de pente, questions théoriques...). Sur environ 80 candidats, on a été 12 qualifiés. Pour les compétitions régionales, il y avait une épreuve de pose de canalisation d'eau potable et eaux pluviales, avec de la pente et des regards. J'étais un

peu stressé mais j'ai gagné la médaille d'or. Je suis fier d'être le meilleur apprenti de la région. Il reste encore une étape avec la qualification nationale mais à cause du Covid, les dates sont pour l'instant reportées. Je devrais la passer en binôme avec l'apprenti maçon qui a gagné en régional dans sa catégorie. » En attendant l'épreuve nationale du concours, Théo prépare celle du bac en juin prochain ! Motivé par son apprentissage, il compte continuer par la suite sur un BTS Travaux Publics, également en alternance et toujours chez Midali, bien content de leur recrue !

Du nouveau à la Poste

De petits aménagements sont venus améliorer les services de l'agence postale sur La Ferrière pour mieux répondre aux besoins des habitants et des visiteurs, avec :

- retrait ou dépôt d'espèces dans la limite de 500€ au lieu de 300€ précédemment,
- mise en place d'une nouvelle boîte aux lettres jaune « XXL » permettant d'envoyer des colis jusqu'à 10 kg,
- vente de nouveaux carnets de timbres incluant un suivi pour savoir quand votre courrier est arrivé,
- installation d'une enseigne pour plus de visibilité,
- élargissement des horaires en période scolaire.

En dehors de ces nouveautés, l'agence postale propose ses services habituels : envoi de recommandés ou de colis grâce à une gamme complète d'emballages pré-affranchis, et grand choix de timbres de collection pour agrémenter ses courriers.

Ouverte de 9h 15 à 11h 45 du lundi au vendredi (sauf mercredi) et de 9h 30 à 12h le mercredi en période scolaire ; le mercredi et le samedi de 9 à 12h pendant les vacances

➤ LES PATOISANTS DU HAUT-BRÉDA



La mède

d'après Ulysse Davallet-Pin

A la tzodiére on inlève la kuve in fonte ke ser a kouére la para du baetyan é on bête a la place on pé in kouivre de cinkante litro.

Betà diyen lo pé, a pou pré trinte litro de ju de pomeu, de pomeu bouchasse, de peru livre, de koin, le bétérave a sukro.

Fare kouére s'la « para » in brassan pe ne pa lâché akapa lo fon du pé, jusqu'à ava una pate épasse.

Confiture d'automne

À la chaudière on enlève la cuve en fonte qui sert à préparer la nourriture des bêtes et on met à la place un chaudron de 50 litres.

Mettre dans le chaudron environ 30 litres de jus de pomme, des pommes à cidre, des poires d'hiver, des coings, des betteraves à sucre.

Cuire cette préparation en remuant régulièrement pour ne pas faire brûler le fond du chaudron jusqu'à obtenir une pâte consistante.



Cette recette permettait d'employer et de conserver judicieusement tous les excédents de fruits de l'automne à peu de frais.



LIVRE-ÉCHANGES !

En voilà une bonne idée d'échanges entre habitants ! Deux étagères ont été installées par les agents communaux dans la cabane d'entrée du bourg de La Ferrière afin de déposer les livres qu'on ne veut plus pour que d'autres en profitent ! À chacun de déposer, prendre, redonner, garder... et lire !

hiver

2020/21

Quelle saison pour la station ?

➤ EN CETTE PÉRIODE DE GRANDE INCERTITUDE SUR LES DÉCISIONS SANITAIRES, L'HIVER S'ORGANISE AU MIEUX ET AU JOUR LE JOUR !

➤ Au niveau de la station

Les élus et acteurs économiques de la montagne se sont mobilisés sur toute la France le jeudi 3 décembre pour manifester en faveur de l'ouverture des stations. Tous bien conscients de l'enjeu de santé publique, ils restent toutefois très inquiets des conséquences économiques et sociales de la situation.

À cette heure, les remontées mécaniques restent donc fermées (*a priori jusqu'au 7 janvier*), sauf une remontée par versant le matin pour les clubs d'enfants, seuls autorisés. Par souci de sécurité, nombre de maires de montagne, comme sur le Haut-Bréda, ont établi des arrêtés municipaux interdisant l'accès à leur domaine skiable. De petits espaces sécurisés vont être aménagés pour la pratique de la luge et du ski de rando. La Wizluge devrait aussi ouvrir dès le 19 déc.



Informations sous réserve de l'évolution des décisions du Gouvernement liées au Covid



➤ LES RESTAURATEURS DU HAUT-BRÉDA PROPOSENT DE LA VENTE À EMPORTER POUR LES VACANCES ! DE QUOI SE RÉGALER SANS CUISINER !

> Vente à emporter sur COMMANDE PRÉALABLE

📌 L'Aubergeirie

Tous les jours + menu Noël et jour de l'An - 04 76 97 59 02

📌 L'Épicerie

Menu de Noël et jour de l'An
04 76 97 57 74

📌 La Bouriole

Tous les jours + menu Noël et jour de l'An - 04 76 08 72 29

📌 Le Sainbioz

Du mercredi au dimanche, midi et soir + menu Noël et jour de l'An
04 76 08 72 07

📌 Pizzeria du Pra

Vacances à parti du lundi 21 déc.
04 76 08 72 08

📌 L'altitude

Porchetta à emporter - Traiteur
06 22 96 50 74

Le P'tit Bistrot, l'Auberge Nemoz, les Airelles, le Chalet de Pincerie, le Pic de Belle Étoile restent fermés.

➤ AUSSI À VOTRE SERVICE...

Boulangerie Délétrée
Sherpa Pleynet



➤ Au niveau des animations

Compte tenu des consignes sanitaires, le feu d'artifice du 31 décembre n'aura pas lieu.

La cérémonie des vœux de l'équipe municipale sera probablement annulée. En fonction de l'avancée des décisions, une rencontre en extérieur pourrait toutefois être organisée fin janvier.

+ d'infos : Office de Tourisme des 7 laux
04 76 08 75 16
les7laux.com
f 7laux

